

## Troisième séance, vendredi 18 décembre 2009

Présidence de M. Pierre-André Page, président

SOMMAIRE: Assermentations. – Projet de décret N° 171 relatif aux naturalisations; entrée en matière et lecture des articles. – Projet de loi N° 145 sur les eaux; deuxième lecture, troisième lecture et vote final. – Projet de décret N° 155 relatif à l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement de la Taverna et l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la participation du canton à la construction d'un pont sur la route cantonale Flamatt–Fribourg–Plaffeien; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Motion M1069.09 Stéphane Peiry (assouplissement des règles relatives à la compensation de la progression à froid); prise en considération. – Motion M1072.09 Jean-Claude Rossier/Stéphane Peiry (assouplissement de l'imposition de la valeur locative); prise en considération. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 96 députés; absents: 14.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Christine Buillard, Andrea Burgener, Pierre-Alain Clément, Josef Fasel, Alex Glardon, Markus Ith, Ursula Krattinger-Jutzet, Pascal Kuenlin, Patrice Longchamp, Christa Mutter, Benoît Rey, Nadia Savary, Katharina Thalmann-Bolz et Martin Tschopp.

M<sup>mes</sup> et MM. Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Erwin Jutzet et Beat Vonlanthen, conseillers d'Etat, sont excusés.

### Assermentations

**Assermentations** de M<sup>me</sup> Claudine Matthey, juge au Tribunal d'arrondissement de la Glâne, élue par le Grand Conseil lors de la session de novembre 2009, M. Christian Brique, assesseur (représentant les locataires) au Tribunal des baux à loyer de la Sarine, élu par le Grand Conseil lors de la session de novembre 2009, M<sup>me</sup> Catherine Hayoz, assesseure suppléante (représentant les propriétaires) au Tribunal des baux à loyer de la Sarine, élue par le Grand Conseil lors de la session de novembre 2009, et M. Markus Ducret, suppléant du Président de la Commission de surveillance en matière de privation de liberté à des fins d'assistance, élu par le Grand Conseil lors de la session de décembre 2009.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** M<sup>mes</sup> et MM., vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de votre nouveau mandat. (*Applaudissements*).

### Projet de décret N° 171 relatif aux naturalisations<sup>1</sup>

Rapporteur: Gilles Schorderet (*UDC/SVP, SC*).

Commissaire: Pascal Corminbœuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

*Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** La Commission des naturalisations s'est réunie à cinq reprises pour étudier le présent projet de décret. Après examen de septante dossiers, la commission a donné un préavis positif pour soixante-deux dossiers, ce qui représente cent deux personnes. La commission, ayant fait son travail, constate que toutes les personnes figurant dans le projet de décret, tel qu'il vous est présenté, remplissent les conditions légales, tant fédérales que cantonales.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la Commission des naturalisations vous recommande d'entrer en matière sur le projet de décret qui vous est soumis et de l'accepter.

**Le Commissaire.** Je n'ai pas d'autres commentaires.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

*Lecture des articles*

ART. 1

**Le Commissaire.** Je n'ai pas de commentaires sur le décret lui-même, mais j'aimerais dire aux députés du Grand Conseil à quel point les nouvelles cérémonies de naturalisation qui ont eu lieu au début de ce mois pour les deux premières, ont été impressionnantes et combien la décision du Grand Conseil de marquer ainsi l'entrée dans la vie civique suisse et cantonale est appréciée par les nouveaux naturalisés. Si, à l'occasion, les députés voulaient y assister, ça peut être aussi assez intéressant de voir la qualité des gens qui sont auditionnés par la commission et auxquels on confie cette nouvelle nationalité.

– Adopté.

<sup>1</sup> Projet de décret en pp. 2476ss.